

Annexe – 4

Septième Réunion Annuelle du Conseil
Tunis- Tunisie : 10 – 12 juin 2002

Version révisée du règlement interne

Version révisée du règlement interne pour Partenaires en Population et en Développement

1. Préambule et description de la mission

La mission de Partners consiste à renforcer et améliorer la coopération Sud-Sud dans les domaines du planning familial et la santé de la reproduction. Chaque pays partenaire est appelé à renforcer ses capacités institutionnelles afin de pouvoir soutenir les échanges et les activités Sud-Sud et participer au développement rapide des ateliers de formation et des programmes de consultation. Des mesures seront prises pour encourager toutes les parties prenantes à établir des programmes de coopération à long terme. Le Secrétariat de Partners se chargera de fournir un point focal pour faciliter la mise en réseau de tous les pays partenaires et saisir toutes les opportunités d'échange Sud-Sud et exploiter toutes les ressources de soutien financier.

2. Buts caritatifs :

Les buts et les objectifs assignés à Partners ne doivent jamais dépasser le périmètre des œuvres caritatives, éducationnelles et/ou scientifiques. L'objectif précis et initial de Partners est de s'engager dans des activités à caractère caritatif, éducationnel et scientifique et pouvant rendre service, se charger de la fonction de ou réaliser les programmes publics des pays en voie de développement qui ont décidé de devenir des pays membres à Partners.

3. Participation :

Les pays partenaires doivent être des pays en voie de développement et qui avaient déposé leur candidature pour devenir des pays membres et qui sont, en même temps, prêts à contribuer au budget annuel de Partners. Les pays membres initiaux sont: Le Bangladesh, la Colombie, l'Égypte, L'Indonésie, Le Kenya, le Mexique, le Maroc, la Thaïlande, la Tunisie et le Zimbabwe.

Les membres associés, qui pourraient être invités à participer aux réunions tenues par Partners, ainsi qu'à d'autres activités, doivent être des entités multilatérales, bilatérales, régionales et nationales, appartenant au secteur privé ou aux organisations non-gouvernementales, et venant des pays développés ou en voie de développement, impliqués les programmes d'activités Sud-Sud organisés par Partners, ainsi que dans les schémas de financement de ce dernier.

4. Gouvernance :

La Gouvernance de Partners sera du ressort du Conseil qui se compose d'un seul membre nommé par chaque Pays Membre. Le FNUAP bénéficiera automatiquement d'un siège au sein Conseil sans, pour autant, avoir le droit de vote.

5. Pouvoirs du Conseil :

Tous les programmes, politiques et questions administratives de Partners seront décidés par le Conseil. Le Conseil se chargera de la nomination et du control du Directeur Exécutif, de l'adoption du budget annuel, du suivi et de l'évaluation des opérations conduites par Partners ainsi que de l'accès de nouveaux membres au Conseil.

6. Responsables du Conseil :

Le Conseil se chargera de l'élection de son propre Président parmi ses membres. Il se chargera également de l'élection d'un Vice-Président, d'un Trésorier, et d'un Secrétaire du Conseil. Le Comité Exécutif passera par le biais du Président pour prodiguer ses conseils au Directeur Exécutif du Secrétariat. Le Trésorier sera appelé à coopérer avec le Directeur Exécutif pour établir le budget et réviser les questions financières.

Le Secrétaire sera chargé de la préparation des PV et de la consignation de tous les commentaires soulevés lors des réunions tenues par le Conseil ou le Comité Exécutif. En cas de vacance d'un siège au sein du Comité Exécutif, le président procédera à la nomination d'un membre du Conseil pour combler ce vide jusqu'à la tenue de la prochaine réunion.

7. Comité Exécutif :

Le Comité Exécutif sera composé d'un seul membre provenant de chacune de quatre grandes régions (Afrique Sous-Saharienne ; Asie ; Afrique du Nord et Moyen Orient ; et l'Amérique Latine et les Caraïbes). Les membres réélus au niveau du Comité Exécutif ne seront pas autorisés à dépasser un mandat de trois ans, au maximum, dans n'importe quel poste.

8. Réunions tenues par le Conseil et le Comité Exécutif :

Le Conseil sera appelé à tenir un minimum d'une réunion par an. Le Comité Exécutif devra tenir au moins une réunion entre les réunions annuelles tenues par le Conseil.

9. Les réunions tenues par les pays membres et les associés :

Les pays partenaires et leurs associés se réunissent régulièrement, en marge des réunions tenues par le Conseil, le plus souvent pas plus d'une fois par an, afin de donner des propositions sur les questions inhérentes aux programmes et politiques de travail. Des réunions similaires pourraient également être tenues au profit de groupes régionaux ou sous-régionaux, ou d'autres sous-groupes, afin d'assurer la mise en réseau requise entre les différentes parties prenantes.

10. Secrétariat et organisation financière :

Un Secrétariat sera basé à Dhaka, Bangladesh. Les fonds, qui seront versés au profit du Secrétariat, seront utilisés par ce dernier conformément aux règles, normes et procédures de contrôle financier appliquées à l'échelle internationale. Le Directeur Exécutif sera appelé à présenter un état de comptes et de dépenses devant le Conseil et le Comité Exécutif à sa demande.

11. Directeur Exécutif :

Le Secrétariat sera dirigé par un Directeur Exécutif qui sera nommé par le Conseil, sur la base d'un profil professionnel et d'une rémunération approuvés par le Conseil. Tous les autres membres du Secrétariat seront nommés par le Directeur Exécutif selon des critères établis par le Conseil ou le Comité Exécutif. Le Directeur Exécutif sera appelé à assister aux réunions du Conseil à chaque fois que le Conseil tient ses réunions au niveau exécutif.

12. Budget :

Le Conseil sera appelé à approuver le budget alloué pour chaque exercice financier. L'exercice financier commencera le 1^{er} janvier et s'achèvera le 31 décembre.

13.Statut juridique :

Partners a été constitué, en tant qu'organisation non-gouvernementale, avec le concours et l'accord de tous les pays membres. Par conséquent, il n'est représenté dans aucun pays à titre individuel. En cas de besoin, il peut être assujéti à une législation nationale précise, que ce soit au niveau des privilèges et de l'immunité, dont il peut se prévaloir, ou bien pour conclure des accords juridiquement contraignants pour servir la même cause avec les pays partenaires qui abriteraient son siège ou n'importe quel autre bureau de représentation.

14.Activités illicites :

Partners ne doit être jamais géré ou utilisé dans un but lucratif, et aucune partie des profits nets de Partners ne devrait être employée pour récompenser un directeur, un responsable ou n'importe quel autre individu. Néanmoins, ceci ne devrait pas empêcher, en aucun cas, la rémunération légale et légitime de tout individu qui avait rendu un service quelconque à Partners et lui a permis de réaliser ses objectifs.

Partners doit garantir que ses activités n'ont rien à voir avec la propagande et qu'elles ne tentent jamais d'influencer la législation. Partners ne doit jamais s'engager ou s'immiscer (ne serait-il que pour la publication ou la distribution de communiqués), dans n'importe quelle campagne politique pour ou contre u candidat qui se présente pour occuper un poste public.

15.Dissolution :

Dés la dissolution de Partners, les avoirs ou l'actif de Partners ne doivent pas revenir ou distribuer sur aucun directeur, responsable ou n'importe quel autre individu, ou revenir à n'importe quelle organisation, établie ou gérée dans un but lucratif. Ils devront plutôt être distribués sur les pays membres pour servir à des fins qui soient conformes aux objectifs initialement assignés à Partners.

16.Amendements :

Les amendements portés au règlement interne seraient approuvés par la majorité des voix au sein du Conseil.

**Approbation de la version révisée du règlement interne par les membres du conseil de
Partners lors de la Septième Réunion Annuelle du Conseil
Tunis- Tunisie : 10 – 12 juin 2002**

<p><u>Bangladesh</u> S.E. Dr Khandaker Mosharrof Hossain Membre, Conseil Partners, et Ministre, Ministère de la Santé Publique et du Bien- Etre de la Famille (MOHFW) Gouvernement du Bangladesh</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement du Bangladesh Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Chine</u> S.E. Mrs Zhang Yuqin Membre, Conseil Partners, et Vice Ministre, Commission de l'Etat pour la Planning Familial Gouvernement de la Chine</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de la Chine Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Colombie</u> S.E. Dr Gabriel Riveros Membre, Conseil Partners, et Vice-Ministre, Ministère de la Santé Gouvernement de la Colombie</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de la Colombie Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Egypte</u> S.E. Prof. Dr Mohamed A. Tag El-Din Membre, Conseil Partners, et Ministre de la Santé et de la Population Gouvernement de l'Egypte</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de l'Egypte Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Gambie</u> S.E. Mrs Isatou Njai-Saidy Membre, Conseil Partners, et Vice Présidente et Ministre de la Santé et du Bien-Être de la Famille Gouvernement de la Gambie</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de la Gambie Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Inde</u> S.E. Dr. C.P. Thakur Membre, Conseil Partners, et Ministre de la Santé Publique et du Bien-Être de la Famille Gouvernement de l'Inde</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de l'Inde Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Indonésie</u> S.E. Prof. Dr Yaumil Chairiah Agus Akhir Membre, Conseil Partners, et Président BKKBN Gouvernement de l'Indonésie</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement de l'Indonésie Signature : _____ Nom :</p>
<p><u>Kenya</u> S.E. Ambassadeur Simon Ballut Membre, Conseil Partners, et Directeur,</p>	<p>Signé au nom du Gouvernement du Kenya Signature : _____</p>

Conseil National pour la Population et le Développement. Gouvernement du Kenya	Nom :
<u>Mali</u> S.E. Mrs Diakite Fatoumata N'Diaye Membre, Conseil Partners, et Ministre, Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, Gouvernement du Mali	Signé au nom du Gouvernement du Mali Signature : _____ Nom :
<u>Mexique</u> Dr Rudolpho Tuiran Membre, Conseil Partners, et Secrétaire Général, Conseil National de la Population Gouvernement du Mexique	Signé au nom du Gouvernement du Mexique Signature : _____ Nom :
<u>Maroc</u> S.E. Dr Thamy El Khyari Membre, Conseil Partners, et Ministre, Ministère de la Santé Publique. Gouvernement du Maroc	Signé au nom du Gouvernement du Maroc Signature : _____ Nom :
<u>Pakistan</u> S.E. Dr Attiya Inayatullah Membre, Conseil Partners, et Ministre du Bien-Être de la Population. Gouvernement du Pakistan	Signé au nom du Gouvernement du Pakistan Signature : _____ Nom :
<u>Thaïlande</u> Prof. Dr Pakdee Pothisiri Membre, Conseil Partners, Directeur Général, Département de la Santé, Ministère de la Santé Publique. Gouvernement de la Thaïlande	Signé au nom du Gouvernement de la Thaïlande Signature : _____ Nom :
<u>Tunisie</u> Dr. Nabih Gueddana Membre, Conseil Partners, et Directeur Général, Office National du planning familial (ONFP) Gouvernement de la Tunisie	Signé au nom du Gouvernement de la Tunisie Signature : _____ Nom :
<u>Ouganda</u> Dr. Jotham Musinguzi Membre, Conseil Partners, et Directeur au Secrétariat de la Population, Ministère des Finances, du Plan et du Développement Economique, Gouvernement de l'Ouganda	Signé au nom du Gouvernement de l'Ouganda Signature : _____ Nom :
<u>Zimbabwe</u> S.E. Dr Timothy Stamps Membre, Conseil Partners, et Ministre de la Santé et du Bien-Être de l'Enfance Gouvernement du Zimbabwe	Signé au nom du Gouvernement du Zimbabwe Signature : _____ Nom :